



Consignes du championnat par équipes masculin 2022-2023

Consignes du championnat par équipes masculin 2022-2023

Suivi de versions

Version	Date	Objet de la modification
1.0	14/09/2022	Version initiale
1.1	17/01/2023	Chapitre 2 : précisions sur les mesures COVID Chapitre 5 : ajout précision sur équipes incomplètes et joueurs absents Chapitre 8 : ajout du chapitre pour les correspondances des journées SPID
1.2	18/01/2023	Chapitre 2 : précision sur la double appartenance

Table des matières

1	Préambule	3
2	Rappels importants.....	3
3	Utilisation de GIRPE	3
3.1	Feuille gérée avec GIRPE et remontée dans SPIDv2 (avec les signatures).....	4
3.2	Feuille gérée avec GIRPE et non remontée dans SPIDv2 :	4
3.3	Feuille gérée manuellement à titre exceptionnel :	4
4	Consignes pour les poules incomplètes	4
5	Tableau des pénalités financières	5
6	Défraiement des JA en PN et R1 :	6
7	Tableau des montées des Départements vers la Région	6
8	Tableau de correspondance des journées.....	7

Consignes du championnat par équipes masculin 2022-2023

1 Préambule

Cette consigne s'applique en priorité en cas de contradiction avec les règlements régionaux du championnat par équipes en vigueur, disponibles sur le site internet de la Ligue dans la partie Compétitions puis Championnat par Équipes.

2 Rappels importants

- Pas de limite du nombre de féminine dans les équipes ;
- PN : minimum 1 200 pts,
Arrêt au score acquis,
JA officiel désigné par la ligue ;
- R1 : minimum 1 000 pts,
JA officiel désigné par la ligue.
- À partir de la saison 2022/2023, nous revenons sur une application normale des règlements sportifs. Toutes les mesures spécifiques liées à la COVID, mises en place lors de la saison dernière, ne sont plus valables.

Les bases du classement (article IV.202 des règlements généraux FFTT)

IV.202.2 - Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). **[partie dite NORMALE dans SPID]**

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple. **[partie avec le statut ABANDON dans SPID]**

Pour tenir compte de circonstances particulières et justifiées, la commission sportive compétente peut décider de ne pas appliquer la perte de points pour la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple.

Définition « Double appartenance » dans les règlements généraux FFTT :

II.613 – Participation à un championnat étranger par équipes de clubs

Un joueur qui, au cours de la même saison, participe au championnat de France par équipes et à au moins une compétition par équipes de clubs dans une autre fédération affiliée à l'ITTF est considéré comme un joueur en "**double appartenance**".

- En championnat national par équipes (saison 2022-2023), une équipe ne peut comporter qu'au maximum deux joueurs en "double appartenance".
- En championnat national par équipes (saisons 2023-2024 et suivantes), une équipe ne pourra comporter qu'au maximum un joueur en "double appartenance".
- **En championnat régional par équipes, pas de restriction du nombre de joueur en « double appartenance »**

3 Utilisation de GIRPE



L'utilisation de GIRPE est obligatoire pour la gestion des rencontres régionales

Le club recevant est responsable de la tenue de la feuille de rencontre et de la remontée des résultats dans SPIDv2, y compris si la rencontre est juge-arbitrée.

Le fichier « rpe » de l'application GIRPE correspondant à la rencontre doit être conservé par le club recevant en cas de demande de la Commission Sportive Régionale (problème, réclamation ou litige ...).

À l'issue de la rencontre, après la signature des deux capitaines et du juge-arbitre (voir règlements régionaux si un juge-arbitre n'est pas désigné), la répartition des feuillets de la feuille de rencontre s'effectue suivant les cas ci-dessous.

3.1 Feuille gérée avec GIRPE et remontée dans SPIDv2 (avec les signatures)

- À la demande : une feuille à l'équipe recevant et une feuille à l'équipe adverse.
- Rien d'autre à faire.

3.2 Feuille gérée avec GIRPE et non remontée dans SPIDv2 :

- Si pour une raison quelconque le club recevant ne réussit pas à remonter la feuille, il doit réessayer dans le weekend et au pire il peut adresser le fichier « .rpe » du classeur GIRPE à secretariat@lnatt.fr et csr@lnatt.fr qui remontera la feuille pour le club dès le lundi matin.
- Une feuille (recto-verso) à l'équipe recevant et une feuille (recto-verso) à l'équipe adverse.

3.3 Feuille gérée manuellement à titre exceptionnel :

- Le recto et le verso de la feuille de rencontre doivent être envoyés à la Commission Sportive Régionale par l'équipe recevante, quel que soit le résultat de la rencontre. Ils doivent être postés au plus tard le lundi qui suit la rencontre. La Commission sportive Régionale ne prend en considération que le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe, c'est pourquoi il vous est conseillé de poster votre courrier dès le samedi ou le dimanche.
- Le feuillet (bleu) à l'équipe recevant et le feuillet (rose) à l'équipe adverse.
- Le club recevant doit saisir les résultats dans SPIDv2 (saisie des scores de chaque manche).

4 Consignes pour les poules incomplètes

Quand votre équipe rencontre "l'exempt" de la poule, vous devez entrer dans SPIDv2 votre composition d'équipe (obligatoire sous peine de sanction).

En cas de problème avec SPIDv2, vous devez envoyer le jour même de la rencontre un mail à la ligue (csr@lnatt.fr et secretariat@lnatt.fr) en indiquant la division, la poule et la composition de votre équipe avec : Numéros de licence, Nom et Prénom des 4 joueurs.

Consignes du championnat par équipes masculin 2022-2023

5 Tableau des pénalités financières

Ces pénalités s'appliquent en plus des pénalités sportives associées

Infractions	Pénalités financières
Retard ou absence feuille de rencontre	5,00 € doublé lors de récidive
Rencontre non saisie dans SPIDv2 ou GIRPE	5,00 € doublé lors de récidive
Fraude qualification joueur	70,00 €
Non licencié / Non qualifié	30,00 €
Non présentation licence	10,00 €
Tenue non réglementaire	5,00 € par joueur, doublé lors de récidive
Forfait Championnat par Équipes	Perte de la caution de l'équipe concernée + application de l'article « II.709.2 - Forfait simple » des Règlements sportifs Fédéraux
Caution pour une Réclamation	160,00 €
Équipe Incomplète (*)	30,00 €
Abandon d'un joueur Championnat/équipe	30,00 € sauf si présentation d'un Certificat Médical

(*) équipe incomplète : il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.

A l'inverse, la définition d'un joueur présent est donnée via l'article suivant des Règlements Généraux :

II.607 - Présence d'un joueur :

Un joueur est considéré comme présent pour une partie s'il accède à l'aire de jeu en tenue de jeu et en conformité avec la certification médicale.

Différence entre forfait simple et équipe incomplète

	Forfait simple	Equipe incomplète
Pénalités financière	Perte de la caution (160 €) + frais de déplacement aller et retour	30 €
Pénalités sportives	0 pt partie 0 pt rencontre	0 pt partie 0 pt rencontre
Cumul	1 seul forfait possible par saison Au 2 ^{ème} forfait l'équipe est considérée comme forfait général avec toutes les conséquences qui en découlent.	Une équipe peut jouer incomplète autant de fois qu'elle le souhaite. Les pénalités mentionnées ci-dessus étant appliquées à chaque journée.

Consignes du championnat par équipes masculin 2022-2023

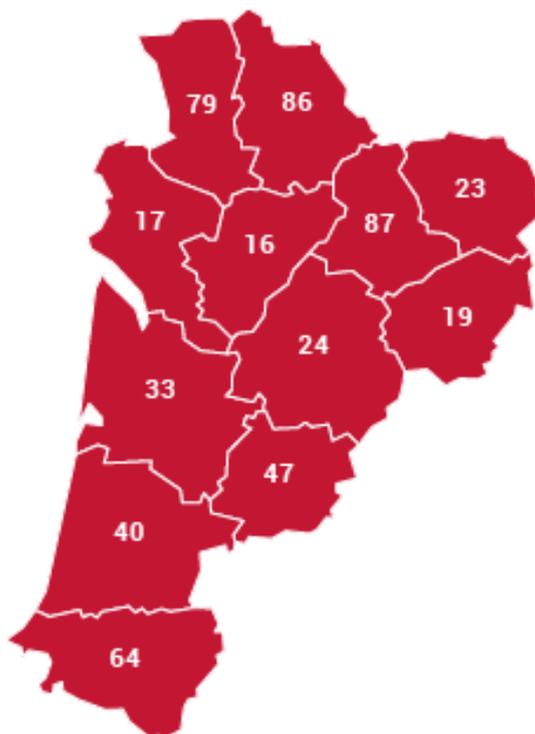
6 Défraiement des JA en PN et R1 :

Le JA présente une note de frais correspondant à son allocation forfaitaire **au club recevant** qui doit la régler avant le début de la rencontre.

Le JA complète une feuille de frais correspondant aux frais de déplacement entre son domicile et la salle où la rencontre est organisée. Elle contient les indemnités kilométriques et les frais complémentaires créés par son déplacement (péage, transport en commun, ...). Ce document est à envoyer par mail à l'adresse ja1@lnatt.fr au plus tard le lundi suivant la rencontre. Le paiement de ces frais sera fait en fin de phase.

7 Tableau des montées des Départements vers la Région

Code	Département	Nb montées
16	CHARENTE	3
17	CHARENTE-MARITIME	4
19	CORRÈZE	1
23	CREUSE	1
24	DORDOGNE	1
33	GIRONDE	7
40	LANDES	2
47	LOT ET GARONNE	2
64	PYRENEES ATLANTIQUES	2
79	DEUX-SEVRES	4
86	VIENNE	3
87	HAUTE-VIENNE	2



8 Tableau de correspondance des journées

Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la 2ème phase de la saison 2022/2023 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions PRO/Nationales/Régionales :

FFTT								
Journées SPID	Messieurs							
	Pro A		Pro B				Nationales 1, 2 et 3	
			Equipes jouant les Play Off		Equipes jouant les Play Down			
	Tour	Date	Tour	Date	Tour	Date	Tour	Date
13	11	14-janv-23	11	14-janv-23	11	14-janv-23	1	21-janv-23
14	12	03-févr-23	O1	03-févr-23	D1	21-mars-23	2	04-févr-23
15	13	07-févr-23	O2	07-févr-23	D2	11-avr-23	3	04-mars-23
16	14	21-févr-23	O3	21-févr-23	D3	14-avr-23	4	18-mars-23
17	15	21-mars-23	O4	21-mars-23	D4	09-mai-23	5	01-avr-23
18	16	11-avr-23	O5	11-avr-23	D5	12-mai-23	6	15-avr-23
19	17	14-avr-23	O6	14-avr-23	D6	02-juin-23	7	13-mai-23
20	18	09-mai-23	FA	09-mai-23				Titres
21	1/2FA	à fixer	FR	02-juin-23				Titres
22	1/2FR	à fixer		/				Titres
23	FA	à fixer		/				Titres
24	FR	à fixer		/				Titres

LNATT		
Journées SPID	Messieurs / Dames	
	Régionales PN, R1, R2 et R3	
	Tour	Date
13	1	21-janv-23
14	2	04-févr-23
15	3	04-mars-23
16	4	18-mars-23
17	5	01-avr-23
18	6	29-avr-23
19	7	13-mai-23
20		Titres
21		Titres
22		Titres
23		Titres
24		/

FFTT						
Journées SPID	Dames					
	Pro A		Pro B		Nationales 1, 2 et 3	
	Tour	Date	Tour	Date	Tour	Date
13	8	13-déc-22	1	20-janv-23	1	21-janv-23
14	9	20-déc-22	2	03-févr-23	2	04-févr-23
15	10	11-janv-23	3	03-mars-23	3	04-mars-23
16	11	14-janv-23	4	17-mars-23	4	18-mars-23
17	/	/	5	31-mars-23	5	01-avr-23
18	1/4F A O D	21-févr-23	6	14-avr-23	6	15-avr-23
19	1/4F R O D	21-mars-23	7	12-mai-23	7	13-mai-23
20	1/2F A O D	à fixer		/		Titres
21	1/2F R O D	à fixer		/		Titres
22	F A O D	à fixer		/		Titres
23	F R O D	à fixer		/		Titres
24	/	/		/		Titres

- O Poules des Play Off
- D Poules des Play Down

- O Poules des Play Off
- D Poules des Play Down

Numéro dans
GIRPE

